

Mairie de Loreux –
Compte-rendu du conseil municipal du 28 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit octobre à 18 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 août 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Jacqueline ECHARD, Maire.

Présents : Mesdames Jacqueline ECHARD et Florence MAYER, et Messieurs Joël HÉRISSET, Joël BRETON, Vincent DELATTRE, Pierre LECHKINE, Jean-Luc GILLET et M. Joël TASD'HOMME.

Absents/Excusés : Mme Jocelyne GERMAIN et M. Tony CHARPENTIER

Procurations : M. Tony CHARPENTIER donne procuration à Mme Jacqueline ECHARD

Madame Florence MAYER a été élue Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : 10

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 9

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SEGILOG

Madame le Maire informe les conseillers que le contrat cession du droit d'utilisation de logiciels et de prestations de services avec le prestataire SEGILOG arrive à échéance au 31 octobre 2019 et qu'il convient de le renouveler.

Après lecture de la proposition de contrat numéro 2019.09.1566.06.000.M00.003610 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Accepte le renouvellement du contrat de cession du droit d'utilisation de logiciels et de prestations de services avec le prestataire SEGILOG pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} novembre 2019, pour une rémunération annuelle de **1 503,00 € HT** concernant la cession du droit d'utilisation du logiciel et de **167,00 € HT** concernant la maintenance et formation.
- Autorise Mme le Maire à signer le contrat désigné ci-dessus.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA CCRM

M. Joël HERISSET, 1er Maire adjoint présente le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois et en souligne les points importants intervenus au cours de l'année 2018 :

- Modifications des statuts avec le transfert de compétences facultatives portant sur :
 - ✓ La lutte contre la désertification médicale et soutien à la population
 - ✓ L'exercice d'exploitation des ouvrages hydrauliques et la prévention des inondations
 - ✓ Les subventions accordées aux cinémas classés « art et essai »
 - ✓ La gestion des fourrières des véhicules
- Transfert de deux compétences « eau et assainissement » reporté au 1^{er} janvier 2026 qui fera l'objet d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'estimer le coût des études à mener
 - En matière de fiscalité, les taux ménages n'ont pas augmenté ainsi que la cotisation foncière des entreprises
 - Le montant négatif de l'attribution de compensation définitive de 2018 pour la commune de Loreux : - 8 151 €
 - Le résultat de l'exécution faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 3 542 135,76 € et un déficit en investissement de 1 761 374,96 €
 - Le fonds de concours attribué à la commune de Loreux est de 3 473 € pour les travaux de réfection du secrétariat et de l'entrée de la mairie
 - L'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat avec le versement de 111 271,59 € versés aux propriétaires occupants et bailleurs ayant réalisé des travaux éligibles à cette opération (Pour Loreux, le montant s'élève à 4 484,78 €).
 - La prise en charge de la destruction des nids de frelons avec un montant total de 25 816,26 € (2 interventions sur Loreux pour un montant total de 394,00 €)

Après délibération, le Conseil municipal approuver le rapport annuel d'activités de l'exercice 2018 de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois.

ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL

Mme le Maire informe les membres présents que ce marché a fait l'objet de 2 avis d'appel public à la concurrence conformément à la procédure adaptée négociable décidée par délibération du Conseil municipal en date du 9 septembre 2019.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est donc réunie à deux reprises le 30 septembre 2019 pour les lots N°01, 03, 04, 05, 06, 07, 08 et 09 et le 14 octobre 2019 pour les lots N°02, 10 et 12, a analysé l'ensemble des dossiers et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40 % pour les prix, 35 % pour la valeur technique et 25 % pour les délais d'exécution) les entreprises suivantes :

- Pour le lot n°01 – Démolition – Maçonnerie : l'entreprise **ROBIN FROT**, domiciliée Avenue de Toulouse – 41300 SALBRIS pour un montant de 23 606,00 € HT.
- Pour le lot n°02 – Charpente – Couverture – Zinguerie : l'entreprise **BOUCHART**, domiciliée 11 rue des Chantelettes – 41200 Villefranche sur Cher pour un montant de 9 925,90 € HT.
- Pour le lot n°03 – Menuiseries extérieures – Serrurerie : l'entreprise **TURPIN**, domiciliée 20 route du Bellanger – 41110 Châteaueux pour un montant de 29 325,00 € HT.
- Pour le lot n°04 – Menuiseries intérieures : l'entreprise **TURPIN**, domiciliée 20 route du Bellanger – 41110 Châteaueux pour un montant de 9 888,00 € HT.
- Pour le lot n°05 – Plâtrerie , isolation, faïences : l'entreprise **LOISON**, domiciliée 261 rue Laënnec – 41350 VINEUIL, pour un montant de 23 780,15 €.
- Pour le lot n°06 – Electricité – VMC : l'entreprise **ELEC SERVICE CENTRE**, domiciliée 18 Impasse du Colombier – 41300 SALBRIS pour un montant de 9 804,01 € HT
- Pour le lot n°07 – Sanitaires, plomberie : l'entreprise **IODE**, domiciliée Zone d'activité Pâtureau 2 000 – Rue Aristide Boucicaut – 41200 Pruniers en Sologne pour un montant de 7 708,00 € HT.
- Pour le lot n°08 optionnel : Forages et sondes thermiques : ce lot n'a pas été retenu
- Pour le lot n°09 – Chauffage : l'entreprise **IODE**, domiciliée Zone d'activité Pâtureau 2 000 – Rue Aristide Boucicaut – 41200 Pruniers en Sologne pour un montant de 19 198,00 € HT.
- Pour le lot n°10 – Peinture : l'entreprise **FL Peinture**, domiciliée 6 chemin de la Taille – 41140 St Romain sur Cher pour un montant de 8 565,81 € HT.
- Pour le lot n°11 optionnel : Ravalements : ce lot n'a pas été retenu
- Pour le lot n°12 – Déplombage : l'entreprise **Atmosphère 37** domiciliée 3 rue de la Fontaine de Mie – 37540 St Cyr sur Loire pour un montant de 12 265,00 € HT.

Mme le Maire propose de suivre les avis de la Commission d'Appel d'Offres et donc d'attribuer les lots conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Attribue les 10 lots de l'appel d'offres (lot n°1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 9 – 10 – 12) relatif à la réhabilitation du bâtiment communal (ancien presbytère) pour un montant total s'élevant à **154 125,87 € HT**.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget primitif 2020.

DENOMINATIONS DE VOIES ET CHEMINS POUR L'ADRESSAGE EN VUE DU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Après avoir pris connaissance des voies et des chemins nécessitant une dénomination et après en avoir délibéré, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité les dénominations ci-après :

- Route de Bruadan (du croisement D 49 et VC 501 au croisement VC 501 et route de Marais Maveau)
- Route de Marcilly-en-Gault (sur la D 49 à partir du croisement avec D 60 jusqu'en limite de territoire direction Marcilly-en-Gault)
- Chemin de la Droderie (au départ de la D 146 jusqu'en limite de territoire)
- Chemin de Belle Fontaine (au départ de la D 146 jusqu'au croisement du chemin de la Droderie)
- Chemin de Marangeon (au départ D 49 jusqu'au croisement du chemin de la Droderie)
- Route du Sous-Préfet (au départ du croisement D 49/D 146 jusqu'au croisement D 146/D123)
- Chemin de la Luguetterie (au départ de la D 146 jusqu'en limite du territoire)
- Impasse du Lagunage (au départ de la D 49 jusqu'au lagunage)
- Route de Bois Clair (du croisement VC 2 / D 60 jusqu'au croisement VC 2 / D 724)
- Route de Pioté (du croisement D 49 / D 146 / VC 2 jusqu'au croisement VC 2 / D 60)
- Chemin de la Lucasière (du croisement D 60 / chemin rural de la D 60 à la Lucasière)
- Route de Salbris (D724)
- Chemin de la Pasterie (à partir du croisement de la rue de la Gare / VC 3 jusqu'à La Pasterie)

Motion du conseil municipal contre la fermeture des trésoreries de proximité

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les projets par le ministre de l'action et des comptes publics et du Directeur départemental des Finances Publiques de Loir-et-Cher,
Vu la volonté de la DGFIP de procéder à la fermeture de la majorité des trésoreries de proximité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- S'opposer fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural
- Exiger le maintien des trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue des comptes des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Question diverses

- Date des vœux du maire

La date des vœux du maire est fixée au vendredi 10 janvier 2020 à 18 h 30

- Exposition « connaître et Comprendre la Saultre pour prévenir des inondations »

Mme le Maire fait part aux membres présents que le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Saultre met à disposition des communes 18 panneaux d'exposition et une vidéo réalisée par les enfants de l'école Louise de Savoie.

Après avoir en avoir discuté avec Mme Josette Tallard, présidente de l'association LoreuxNouve@u, une programmation temporaire pourrait être envisagée à la salle des fêtes de Loreux.

- Taxe d'aménagement

Le taux de la taxe d'aménagement fixé à 3 % sera maintenu pour 2020.

Indemnités de conseil du trésorier

Le versement des indemnités de conseil du trésorier pourrait être pris en charge par l'Etat et non par les collectivités territoriales. Mme le Maire propose de remettre cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal.

Fin de séance : 19 h 45